# Mon Guide de Souscription

#### Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr:

- **♣** Bulletin de souscription
- **↓** Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- **↓** Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ♣ Chèque libellé à l'ordre indiqué sue le bulletin
- ♣ Document d'entrée en relation
- ♣ Lettre de mission
- ♣ Fiche connaissance de client
- ♣ Convention RTO

#### Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr:

- **♣** Bulletin de souscription
- **♣** Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- **↓** Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ♣ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ♣ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

Patrimonial.fr 25, Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 Paris

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 71/7 de 9h00 à 22h00

4 Au: 01 44 20 44 20

**↓** Ou par mail : **contact@patrimonial.fr** 

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



# **Comment souscrire à Immobilier Solidarité ?**

D00	DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE				
	Bulletin(s) de souscription de bons de souscription d'actions IR (BSA IR) ou d'actions ISF (BSA ISF)  3 exemplaires à compléter, dater et signer par le ou les investisseur(s) concerné(s) dont 1 pour le Souscripteur, 1 pour le Conseiller et 1 pour la Société de gestion				
	Bulletin de souscription d'actions  3 exemplaires à compléter, dater et signer par le ou les investisseur(s) concerné(s) dont 1 pour le Souscripteur, 1 pour le Conseiller et 1 pour la Société de gestion				
	Fiche de connaissance client Ce document est à compléter intégralement, à parapher et à signer (signature du ou des investisseur concernés)				
	Questionnaire PPE (Personne Politiquement Exposée) 1 exemplaire à retourner si concerné				
	Pièce d'identité en cours de validité du ou des investisseurs (Cf. liste en annexe 1)				
	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Cf. liste en annexe 1)				
	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)				
	Joindre un chèque à l'ordre d' « IMMOBILIER SOLIDARITÉ » (le chèque ne peut pas être émis d'un compte professionnel) ou				
	Fournir un justificatif de virement				
	The state of the s				
ENV	70I DU DOSSIER				
Pour to	SIGMA GESTION 99 Boulevard Malesherbes CS 71200 75008 PARIS  ute question, vous pouvez nous contacter par téléphone au 01 47 03 64 59 ou par e-mail à l'adresse suivante : backoffice@sigmagestion.com				
JUS	STIFICATIFS ACCEPTÉS				
DOC	CUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE				
1 Ju	stificatif de domicile - au choix :				
	Facture d'électricité ou attestation ERDF de moins de 3 mois Facture de gaz de moins de 3 mois Facture d'électricité ou attestation ERDF de moins de 3 mois Avis de taxe d'habitation de moins de 3 mois Avis de taxe foncière de moins de 3 mois Avis de pré-imposition de moins de 3 mois Document officiel des impôts si l'adresse est identique à celle mentionnée sur la pièce d'identité (1 an) Cotisation d'assurance habitation de moins de 3 mois Attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois Si vous êtes hébergé : copie recto-verso de la CNI de l'hébergeant + original d'attestation d'hébergement + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 3 mois (Cf. liste ci-dessus)				
1 Ju	ıstificatif d'identité - au choix :				
	Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité Copie du passeport en cours de validité				

# Modalités de l'émission des BSA IR et BSA ISF

#### **MODALITES**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IMMOBILIER SOLIDARITÉ (la « Société ») en date du 18 avril 2017 a décidé de procéder à l'émission à titre gratuit d'un million cinq cent mille (1.500.000) bons de souscription d'actions (« BSA IR » ou «BSA ISF») donnant chacun droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle dont le prix de souscription est fixé à la valeur nominale de dix (10) euros.

Cette émission a pour objet de permettre à la Société de prendre des participations dans des sociétés aux mesures de réduction IR et ISF, respectivement prévues aux articles 199 Terdecies-O A, 885-O V bis, 885-O V bis B et 885 I ter du code général des impôts, et qui notamment répondent à la définition de PME et exercent une activité éligible. Si les BSA IR et/ou ISF étaient intégralement souscrits et exercés, cette émission aurait pour effet de porter le capital social de la Société actuellement fixé à trente-sept mille (37.000) euros à quinze millions trente-sept mille (15.037.000) euros.

L'attention des investisseurs est portée sur leur obligation de télé-déclarer leur impôt pour bénéficier de la réduction d'ISF.

#### **SOUSCRIPTION DES BSA IR ou BSA ISF**

Les BSA IR ou BSA ISF sont émis et souscrits à titre gratuit. Ils sont incessibles. Le nombre minimum de BSA IR ou BSA ISF devant être souscrit et exercé par l'investisseur est fixé à mille (1.000).

Les bulletins de souscription des BSA IR et les BSA ISF sont reçus dans l'ordre chronologique d'arrivée, pendant une période de souscription qui débute le lendemain de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus jusqu'au 14 décembre 2017 pour les redevables IR souhaitant bénéficier des dispositifs de Réduction d'IR 2018 (sur les revenus 2017) et pour les redevables de l'ISF\*.

Dès lors qu'il y a plusieurs porteurs de BSA IR ou BSA ISF, ces derniers seront regroupés de plein droit en une masse par type de BSA pour la défense de leurs intérêts communs régie par les dispositions des articles L. 228-103 et suivants du code de commerce. Les premiers représentants de la masse des porteurs de BSA IR ou BSA ISF sont respectivement Monsieur Ezechiel ATANLEY, juriste de Sigma Gestion et Madame Maeva WONE, Responsable juridique de Sigma Gestion.

\* Bien que le projet de loi de finances pour 2018 prévoit la suppression de la réduction d'ISF pour souscription au capital de PME prévue à l'article 885-0 V bis du Code général des impôts, il prend soin néanmoins de préciser que les versements ouvrant droit à cette réduction qui seraient effectués entre la date limite de dépôt de la déclaration ISF 2017 et le 31 décembre 2017 demeureront imputables sur l'Impôt sur la fortune immobilière 2018 (IFI 2018). Les investisseurs qui seront soumis à l'IFI en 2018 pourront donc imputer sur cet impôt la réduction à laquelle leur versement a donné droit, sauf modification du projet de loi de finances à cet égard.

#### **EXERCICE DES BSA IR ou BSA ISF**

Les bulletins de souscription et d'exercice des BSA IR et BSA ISF signés sont adressés à IMMOBILIER SOLIDARITÉ qui en transmet une copie accompagnée du mode de paiement de la souscription à RBC INVESTORS, dépositaire qui encaisse la souscription sur un compte.

Les BSA IR et BSA ISF sont exercés sous la condition suspensive de la validation des dossiers d'investissement par le service Back et middle Office de Sigma Gestion (sur délégation du Gérant). Des accusés de réception seront envoyés par e-mail (si l'information est disponible) ou courrier aux investisseurs afin de les tenir informés de la date de réception de leur dossier d'investissement.

A compter de la date de validation applicable, chaque investisseur disposera d'un délai de 48 heures maximum (le « Délai de Rétractation ») pour se rétracter et demander le remboursement du montant de sa souscription par e-mail avec demande d'avis de réception à l'adresse.

BSA IR Pour les redevables de l'IR souhaitant bénéficier des dispositifs de Réduction d'IR 2018 (sur les revenus 2017)					
Date limite de réception du Dossier d'Investissement	Date limite de validation du Dossier d'Investissement	Délai de rétractation	Date limite de réalisation des investissements dans les Sociétés Eligibles		
Au plus tard le 14 décembre 2017 à minuit	15 décembre 2017 à minuit	Jusqu'à J + 2 après la date de validation du Dossier d'Investissement à minuit (soit au plus tard le 18 décembre 2017)	31 décembre 2017 à minuit au plus tard		

BSA ISF						
Pour les redevables ISF 2018 quel que soit leur patrimoine :						
Date limite de réception du Dossier d'Investissement	Date limite de validation du Dossier d'Investissement	Délai de rétractation	Date limite de réalisation des investisse- ments dans les Sociétés Eligibles			
Au plus tard le 14 décembre 2017 à minuit	15 décembre 2017 à minuit	Jusqu'à J + 2 après la date de validation du Dossier d'Investissement à minuit (soit au plus tard le 18 décembre 2017)	31 décembre 2017 à minuit au plus tard			

## FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans Immobilier Solidarité, au regard de vos connaissances et de votre expérience en matière d'investissement ainsi que de votre situation financière et de vos objectifs. Ces informations sont nécessaires à notre démarche de société de gestion de portefeuille, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

<b>VOTRE SITUATION PE</b>	RSONNELLE		
M.	Mme Co-s	souscripteurs	
	Souscripteur 1 (ou Mo	nsieur)	Souscripteur 2 (ou Madame)
Nom*			
Prénom*			
Né(e) le			
A*		Dept ————	Dept
			_
,			_
Adresse fiscale*			
			Ville*
Adresse de correspondance si différente			
Situation de famille :	Célibataire Divorcé(e) Marié(e) Veuf/Veuve Pacsé(e)	Régime matr	Séparation de biens Participation aux acques  Communauté réduite aux acquêts  Communauté universelle
ACTOR DATDINACING	r ause(e)		
OTRE PATRIMOINE			VOTRE CONNAISSANCE DU PRODUIT
Estimation globale de vot	•		<ol> <li>En matière de placements financiers, vous considérez-vou comme un investisseur :</li> </ol>
Entre 0 et 200 K€ Entre 201 et 500 K€	Epargne liquide Assurance vie fonds en €	% %	Débutant Moyennement expérimenté Expérimenté
Entre 501 et 800 K€	Parts de titres non cotés	/0	Dobutant Moyorment experimente Experimente
Entre 801 et 1 300 K€	(FCPI, FIP, FCPR, PME)	%	Oui Non
Entre 1301 et 2 570 K€	Actions / Obligations/ OPCVM	%	a. Avez-vous bien conscience que l'investissement
Supérieur à 2 570 K€	Résidence de jouissance Immobilier d'investissement	% %	dans Immobilier Solidarité représente un risque en capital ?
los revenus	inimobilior d investissement	70	b. Êtes-vous financièrement en mesure de supporter
< à 45 K€	Revenus professionnels	%	ce risque en capital ?
Entre 45 K€ et 75 K€	Revenus locatifs	%	c. L'investissement envisagé représente-t-il une part
Entre 75 K€ et 150 K€	Revenus de valeurs mobilières	%	modérée de votre patrimoine (< 15 %) ?
> à 150 K€			d. Gérez-vous vous-même votre portefeuille ?
los engagements financi	ers (tous crédits confondus)		e. Avez-vous pris en compte une durée minimale de 5 ans de détention afin de bénéficier de la réduction fiscale ?
Entre 0 et 10 K€	Entre 101 K€ et 300 K€		ao aotomeon ann ao bononoior ao la roddotion nobalo :
Entre 11 K€ et 100 K€	Plus de 300 K€		Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs questions (à l'exception de la question « d »), vos objectifs ne semblent pas être en adéquation avec les carac-
ORIGINE DES FONDS			téristiques de l'offre Immobilier Solidarité . Nous vous invitons à vous rapprocher de votre Conseiller financier personnel qui pourra utilement compléter votre infor-
fonds que vous souhaitez inve	stir proviennent-ils de comptes band		mation et préciser avec vous l'adéquation du produit à votre profil.
erts à votre nom auprès d'un é	tablissement bancaire agréé en Frar		
Oui	Non		2. Quels sont vos objectifs d'investissement ?
fonds proviennent de :			Optimisation fiscale Transmettre mon patrimoine
Salaires et traitements	Revenus fonciers		Diversifier mon patrimoine Autres (à préciser):  Obtenir des revenus complémentaires
Cession de parts de société	Autres (à préciser) :		
Pension, retraites, rentes			En cochant la case ci-contre, je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente attestation de résidence fiscale sont exactes
CLAUSE FATCA			et conformes à la réalité à la date de signature du présent document.
tes-vous résident fiscal améric	ain? Oui 🗌	Non	Data * .
tes-vous citoyen américain?	Oui	Non	Date * :
i oui, quel est votre TIN (Tax Identi			

d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

## **CONDITIONS ET ENGAGEMENT DE L'INVESTISSEUR**

	Souscripteur 1 (ou Monsieur)		Souscripteur 2 (ou Madame)
Je soussigné(e) _			
demeurant au _			
_			
Reconnais:			
<ul> <li>Avoir été informé rentabilité de cett</li> <li>Avoir été informé 5ème année qui s du fait de l'absen</li> <li>Avoir été informé</li> <li>Que ce documen ci-dessous ;</li> <li>Que les décisions ponsable de toute</li> </ul>	te opération financière pour l'investisseur est fortement basée sur l' (e) que la durée d'immobilisation de l'investissement sera au minir suit celle de la souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2022) et que ce d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang; (e) de mon droit de rétractation; t a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquée à mo	ans un dom économie d'i num de 5 ar e les possibili n Conseiller se de la régle	aine de nature incertaine, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la mpôt à laquelle l'investissement donne droit; is (les actions souscrites devant être conservées jusqu'au 31 décembre de la tés pratiques de cession seront limitées en l'absence de marché secondaire et inancier personnel et que ces informations sont exactes à la date de signature ementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu res-
<ul><li>Que cet investiss</li></ul>			rnies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance
moins possible de de ceptible de modifie	demander une reclassification qui pourra cependant vous être refus	ée. Vous êtes	us classons dans la catégorie des clients non professionnels. Il vous est néan- également tenu de nous faire part de tout changement de votre situation sus- ngement de classification vous devez considérer qu'un client non professionnel
gestion et suivi de v	•	prospection	R SOLIDARITÉ et pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes: et animation commerciale, réponses aux obligations légales et réglementaires. merciales en cochant la case ci-contre :
ique, aux Fichiers	et aux Libertés en écrivant à l'adresse de IMMOBILIER SOLIDARITÉ.	Vous êtes ir	pposition selon la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, relative à l'Informa- formés que IMMOBILIER SOLIDARITÉ met en œuvre un traitement de données le régime de droit d'accès est conforme à l'article L 561-45 du Code Monétaire
En signant le bullet	in de souscription et le présent document, je prends donc acte des	dispositions	ci-dessus, et certifie les informations renseignées comme étant véritables.
Date * :			
Cachet et s	signature du Conseiller	Si	gnature(s) du ou des investisseur(s)
	Patrimonial.fr		
	25 Avenue Pierre 1 <sup>er</sup> de Serbie		
	75016 Paris - France		

# \* Date limite de signature au 14/12/2017.

(1) En cas de doute, il est recommandé de consulter un Conseiller juridique ou financier personnel.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 99 Boulevard Malesherbes – 75008 Paris, et le site internet www.sigmagestion.com, ainsi que sur le site de l'AMF http://www.amf-france.org. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

# QUESTIONNAIRE RELATIF À L'IDENTIFICATION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES

## À COMPLETER

Si vous avez coché « oui » à la question du Bulletin de souscription : « Exercez vous ou avez vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?», merci de remplir les informations suivantes :

1. Exercez-vous ou avez-vous exercé (au cours de l'anné	e écoulée) un mandat politique ou ur	e fonction publique au plan régional, national ou international à l'étranger* $?$
	Oui	Non
Si oui, merci de préciser l'intitulé exact du mandat ou de la	fonction :	
Description et rôle du mandat / de la fonction :		
Date d'entrée en fonction :	Date de sort	ie en fonction :
2. Vos parents, enfants, conjoint ont-ils exercé ou exercen	t-ils encore un mandat politique ou ui	ne fonction publique au plan régional, national ou international à l'étranger ** ?
	Oui	Non
Si oui, merci de préciser l'intitulé exact de la fonction publi	que, ainsi que l'identité et la qualité de	la personne concernée.
Nom :		
Prénom :		
Qualité :		
Description et rôle du mandat/de la fonction :		
Fait à	Le / /2017 *	SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)
		souscripteur <u>co</u> -souscripteur
* Date limite de signature au 14/12/2017.		
,	direction d'une banque centrale, Ambassadeur	du parlement européen, Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une haute haut diplomate, consul, Officier général ou Officier supérieur assurant le commandement d'une traité (ex : OTAN, ONU, BCE)

Cachet du distributeur

# Patrimonial.fr

25 Avenue Pierre l<sup>er</sup> de Serbie 75016 Paris - France



# BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS IR (BSA IR) OU ISF (BSA ISF)

	SOUSCRIPTION DE BSA IR
	Je déclare :
	• souscrire bons de souscriptions d'actions (« BSA ») IR à titre gratuit conformément aux modalités d'émission décrites dans le Prospectus et dans les décisions des actionnaires en date du 18 avril 2017 .
	• que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers ;
	• être conscient et comprendre les risques liés à la souscription d'actions de la Société résultant de l'exercice des BSA IR ;
	• avoir connaissance qu'un investissement dans la Société implique un risque substantiel du fait, en autres, de la nature des investissements que la Société envisage de réaliser dans des PME et de la nature non liquide des investissements de la Société dans des PME dont les titres ne sont pas côtés.
	• être en mesure de supporter une perte complète de mon investissement ;
	• que les fonds utilisés en cas d'exercice des BSA IR pour la souscription des actions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concoururent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
ou	
	SOUSCRIPTION DE BSA ISF 2018
	Je déclare :
	• souscrire bons de souscriptions d'actions (« BSA ») ISF à titre gratuit conformément aux modalités d'émission décrites dans le Prospectus et dans les décisions des actionnaires en date du 18 avril 2017 .
	• que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers ;
	• être conscient et comprendre les risques liés à la souscription d'actions de la Société résultant de l'exercice des BSA ISF ;
	• avoir connaissance qu'un investissement dans la Société implique un risque substantiel du fait, en autres, de la nature des investissements que la Société envisage de réaliser dans des PME et de la nature non liquide des investissements de la Société dans des PME dont les titres ne sont pas côtés.
	• être en mesure de supporter une perte complète de mon investissement ;
	• que les fonds utilisés en cas d'exercice des BSA ISF pour la souscription des actions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concoururent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
	• Être dans l'obligation de télé-déclarer mes impôts pour bénéficier de la réduction d'ISF
ENC.	ADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION
(TFAM)	d'exercice des BSA IR ou BSA ISF souscrits, les frais et commissions de gestion et de distribution prélevés sur la Société sont à hauteur d'un taux de frais annuel moyen maximal de 3% TTC, dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,42% TTC. Les frais et commissions ribution ne pourront être prélevés au-delà de 7 ans.
SIGN	ATURE
	onnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion en cas de démarchage, et en avoir bénéficié le cas échéant, conformément aux dispositions e monétaire et financier applicables.
	Fait à <i>Le / /</i> 2017*
En tro	is exemplaires, dont un m'a été remis.
Signa	ture du  ou des investisseur(s) précédée de la mention :
•	pour souscription formelle et irrévocable de [nombre de BSA IR] bons de souscriptions d'actions IR»
	on pour souscription formelle et irrévocable de [nombre de BSA ISF] bons de souscriptions d'actions ISF».

\* Date limite de signature au 14/12/2017.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 99 Boulevard Malesherbes - 75008 Paris, et le site internet www.sigmagestion.com, ainsi que sur le site de l'AMF http://www.amffrance.org. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

co-souscripteur

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)



# BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS IMMOBILIER SOLIDARITÉ

	SOUSCRIP	TION ACTIONS IR			
<u>J</u>	e déclare :	être titulaire de :      exercer :      souscrire en conséquence :      libérer la somme de : actions ordinaires net avoir pris connaissance que l'exercice des BSA est soumis à la d'administration de la Société.  Ainsi, je verse un montant total de	BSA IR émis par la Société dont je suis titulaire, actions ordinaires de la Société, euros, correspondant à nouvelles au prix unitaire de 10,00 euros a condition suspensive de la validation de mon dossier d'investissement par le conseil		
	SOUSCRIP	TION ACTIONS ISF 2018			
Ŋ	e déclare :	être titulaire de :      exercer :      souscrire en conséquence :      libérer la somme de : actions ordinaires le tavoir pris connaissance que l'exercice des BSA est soumis à la d'administration de la Société.  Ainsi, je verse un montant total de	BSA ISF émis par la Société dont je suis titulaire, actions ordinaires de la Société, euros, correspondant à nouvelles au prix unitaire de 10,00 euros a condition suspensive de la validation de mon dossier d'investissement par le conseil		
ENCA	DREMENT	DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALI	SATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION		
Je consens à ce que soient prélevés sur la Société des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3% TTC , dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1.42% TTC Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 7 ans.  Par ailleurs, j'atteste que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers. Et Je reconnais avoir été informé de l'exercice et des modalités du délai de rétractation.					
• • •		scription, je joins soit :			
ou	<b>un ordre irrévo</b> d'un montant d	tiré sur la Banque  cable de virement bancaire sur le compte « Immobilier Solidarité »  e ntant en chiffres et en lettres) représentant la totalité de mon apport	euros		
SIGNA	ATURE				

Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion en cas de démarchage, et en avoir bénéficié le cas échéant, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

#### Je déclare

- que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers ;
- être conscient et comprendre les risques liés à la souscription d'actions de la Société résultant de l'exercice des BSA IR et/ou BSA ISF
- avoir connaissance qu'un investissement dans la Société implique un risque substantiel du fait, en autres, de la nature des investissements que la Société envisage de réaliser dans des PME et de la nature non liquide des investissements de la Société dans des PME dont les titres ne sont pas côtés.
- être en mesure de supporter une perte complète de mon investissement ;
- que les fonds utilités en cas d'exercice des BSA pour la souscription des actions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme;

Signature de(s) l'investisseur(s) précédée de la mention :

« Bon pour souscription formelle et irrévocable de [nombre d'actions] actions ».

Fait à \_\_\_\_\_ *Le \_\_\_ / \_\_\_ /*2017 \*

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)

souscripteur <u>co</u>-souscripteur

\* Date limite de signature au 14/12/2017.

## Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

VOTRE SITUATION PERSONELLE					
	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR			
Civilité	O M. O Mme	O M. O Mme			
Nom : Nom de jeune fille :		-			
Prénom:					
Date de naissance :		/			
Lieu de naissance : Nationalité :	Dept : O Français O Autre :	O Français O Autre :			
Situation professionnelle		En activité : OSalarié(e) ONon salarié(e)			
•	ORetraité OChômage	ORetraité OChômage			
Profession: (Retraité, ancienne profession)					
Contact					
Téléphone/Portable: e-mail :		/			
Adresse fiscale :					
	CP : Ville :	Pays :			
Situation matrimoniale		)(s) O Divorcé(e) O Union O Veuf(ve)			
Régime matrimonial	O Communauté légale O Séparation de biens dont : à charge	S OCommunauté Universelle O Participation aux acquets			
Nombre d'enfant(s)	dont:a charge	aux acqueis			
Etes-vous une personne p	olitiquement exposée ?				
Souscripteur: O Oui	O Non Co-souscript	teur: O Oui O Non			
Etes-vous un client profes	sionnel ?				
Souscripteur: O Oui (	O Non Co-souscript	teur: O Oui O Non			
Us Person:	internal ( )				
	scripteur déclarent ne pas être une US Person a iance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher				
J I					
	VOTRE SITUATION FINANCIE	CRE			
Revenus annuels nets du fo ○ < À 25 000€ ○ 25 à 50 0	-	O 100 à 150 000€ O Supérieur à 150 000€			
Etes-vous assujetti à l'IR ?	Etes-vous assujetti à l'IR ? O Non O Oui, montant :€				
Etes-vous assujetti à l'ISF ? ○ Non ○ Oui, montant :€					
,	vous nermet-elle d'énargner une nartie de v	os revenus ?			

O Non O Oui – Si oui quel montant par an? \_

\_€

VOTRE PATRIMOINE					
Quel est le montant de votre patrimoine ?					
O Moins de 800 000€ O Entre 800 et 1 300 000€ O Entre 1 300 000 et 2 570 000€ O Supérieur à 2 570 00	00€				
Vous êtes :					
☐ Propriétaire ☐ Avec emprunt ☐ Sans emprunt ☐ Locataire					
Répartition de votre patrimoine :         Immobilier (résidence principale / secondaire) :	€				
	.€				
Assurance Vie :	.€				
1 ( , , )	€				
	€				
Objectifs du souscripteur :					
Réduire mon impôt Valoriser mon capital Spéculation					
☐ Diversifier mon portefeuille ☐ Revenus du capital ☐ Autre :					
En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pen	-				
dant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)  Oui  Non (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)					
Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissez que ces produits comporten	t				
un risque de perte en capital :					
O Oui Non (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)					
ORIGINE DES FONDS					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non	t				
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O ui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O ui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O ui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour sousce					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscen connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscen connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.  Fait à : Le ://					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscen connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.  Fait à : Le ://					
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscen connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.  Fait à : Le ://					

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



## Document d'Entrée en Première Relation

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

Patrimonial.fr est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : contact@patrimonial.fr

#### STATUTS RÉGLEMENTÉS

## • Intermédiaire en assurance :

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

#### • Conseiller en investissements financiers (CIF) :

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475

Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Venture, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

#### Assurance

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRPI10221099.

#### • Droit d'accès à vos informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

Sélection Invest 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## • Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Je soussigné(e)/nous soussignés	Et:
○ M. O Mme Nom : Prénom :	O M. O Mme O Pas de co-souscripteur Nom : Prénom :
Reconnais (sons) avoir pris connaissance de la fiche de prés	entation de Sélection Invest.
Fait à :	Le://
Signature:	Signature:

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



## LETTRE DE MISSION

#### Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

#### **NOTRE INTERVENTION**

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- ♣ Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- 4 Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- ♣ Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- ♣ Autre :

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

#### CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

#### **MODE DE RÉMUNÉRATION**

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

#### **RESPONSABILITE / LITIGE**

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- 4 L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- ♣ En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

#### **SUIVI**

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

ACCORD DES PARTIES :						
Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité. La présente lettre établie en 2 exemplaires originaux est signée par les parties.						
Fait à : Le : / /						
Sig	gnature :					
	Pour le client(e)	Pour le client(e)	Pour Sélection Invest			
			Gaël Morel,			
			Gérant			

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



# **CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)**

Entre:	
Souscripteur:	Co-Souscripteur:
O M. O Mme	O M. O Mme
Nom :	Nom:
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :/	Né(e) le : / /
Et:	
Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'AN	NACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le

#### **ARTICLE 1 : Préambule**

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

#### **ARTICLE 2: Objet de la Convention**

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

# Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

#### Article 4: Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

## Article 6: Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

#### Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

Fait à :		Le :/	Le://	
Signature :				
	Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest	
			Ca äl Manal	
			Gaël Morel, Gérant	

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20

